

Formation  
en  
droit social

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**OFFRE DE FORMATIONS  
OGLETREE DEAKINS**

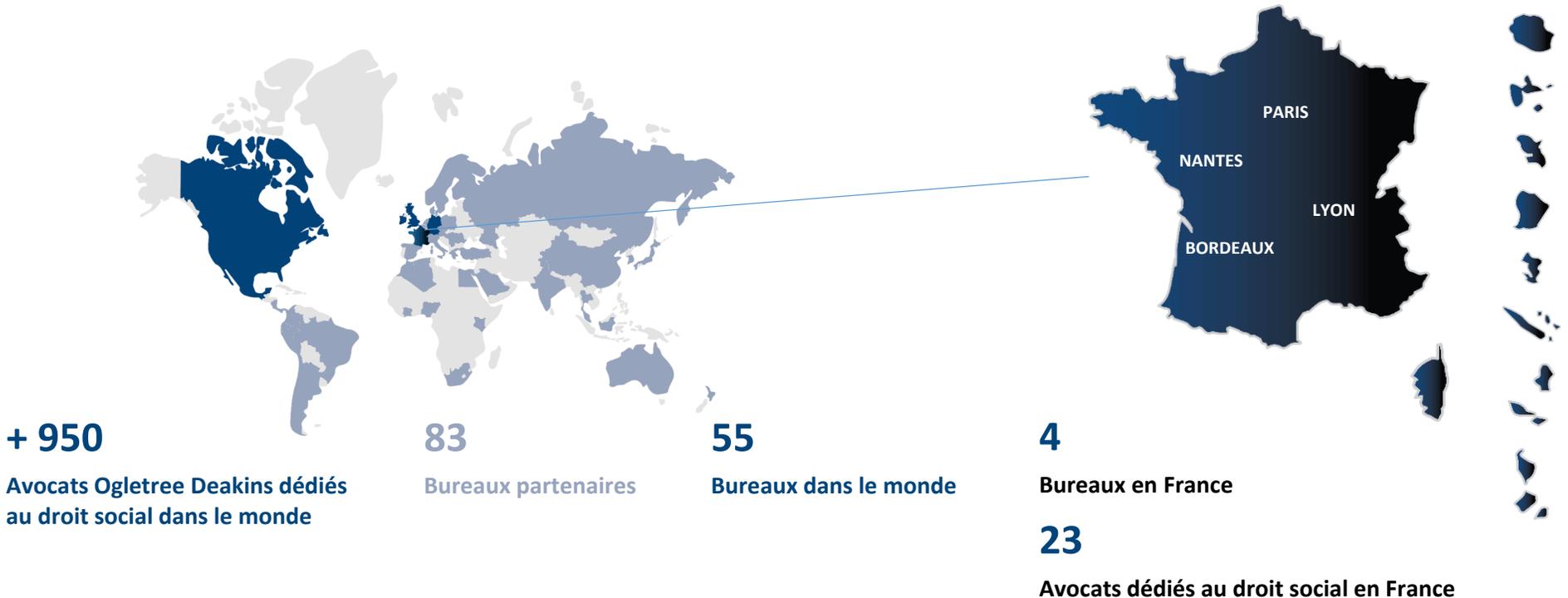
**2023 - 2024**

## Proximité et réactivité partout en France

Implanté à Paris, Nantes et Lyon, c'est en Nouvelle-Aquitaine que le cabinet se déploie depuis 2023 avec l'ouverture d'un nouveau bureau à Bordeaux. Ainsi, Ogletree Deakins confirme toujours plus son ancrage local pour être au plus près de ses clients et les accompagner partout sur le territoire national (en métropole, comme en outre-mer) en conseil et en contentieux sociaux complexes, sur des dossiers stratégiques et à haute valeur ajoutée, aux côtés des employeurs des secteurs privé et public.

## Une qualité de service réputée

Les avocats français d'Ogletree Deakins s'inscrivent dans la même exigence d'excellence et de qualité que les créateurs du cabinet historique, fondé en 1977 et leader mondial du droit social au service des employeurs, avec plus de 950 avocats répartis sur l'ensemble du continent nord-américain, au Mexique et en Europe (France, Allemagne et Royaume-Uni).





[Jean-Marc Albiol](#)



[Cécile Martin](#)



[Nicolas Peixoto](#)



[Stéphane Bloch](#)



[Karin Dulac](#)



[Alexandre Abitbol](#)



[Nicole Goulard](#)



[Pascale Ernst](#)



[Paul  
Clair](#)



[Anne-Sophie  
Cepoi-Demouzon](#)



[Amélie Fiamma](#)



[Marie Paulin](#)



[Alexis Borestel](#)



[Caroline Donetti](#)



[Eric De Laboulaye](#)



[Thibaud Lauxerois](#)



[Jérôme Verneret](#)



[Bérengère Lubineau](#)



[Audrey Seviran](#)



[Rafael Dezelee  
Roque](#)



[Hassan Ahtouch](#)



[Myriam Mehidi](#)



[Clément Dagorn](#)



Associés



Of Counsel



Counsel



Collaborateurs

*Les CV et publications des avocats formateurs sont accessibles en ligne en cliquant sur leur photo.*



**Nicolas Peixoto**  
Avocat Associé  
Réfèrent Formation

- Nicolas supervise la conception et la mise en œuvre les programmes de formation, afin de répondre aux besoins spécifiques de nos clients.
- Il coordonne la planification des formations et met en adéquation les besoins en formations des clients avec les compétences et expériences de nos avocats formateurs.
- Il assure un suivi rigoureux des actions de formation, mesurant leur efficacité et proposant des ajustements pour répondre aux évolutions constantes du droit social et des problématiques rencontrées par nos clients sur le terrain.



**Ludivine Pirault**  
Coordinatrice Formation

- Ludivine est chargée de coordonner le service Formation et d'organiser le suivi administratif des formations dispensées.
- Elle supervise la pédagogie des formations et l'adaptation des contenus aux besoins spécifiques de nos clients.
- Elle veille à l'actualisation du catalogue de formation et s'assure de la conformité des enseignements dispensés au regard de la certification Qualiopi.



**Augustin Alphonseraj**  
Responsable handicap

- Augustin s'assure de l'accessibilité des locaux où se déroulent les formations (lorsque celles-ci ne se déroulent pas chez le client) pour les personnes en situation de handicap.
- Il s'assure que les dispositifs d'accueil et d'accompagnement adaptés aux besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap et que les aménagements nécessaires au bon déroulement de la formation sont mis en place.
- Il s'assure également du respect des règles de sécurité, notamment pour les personnes en situation de handicap, lors des formations au sein du cabinet Ogletree Deakins.



**Cindy A.**  
Assistante administrative  
Formation

- Cindy assiste l'équipe du service Formation sur l'ensemble des tâches administratives.
- Elle prépare les documents de formations et en assure le suivi.



**Bastien Vieron**  
Responsable IT - Sécurité

- Bastien s'assure de l'adéquation des outils informatiques aux besoins des formations.
- Il supervise également le bon déroulement des formations en distanciel.

## Les services annexes

### Facturation



**Madani Tahri**  
Responsable  
facturation



**Amy Bull**  
Chargée  
de facturation

### Communication & BD



**Carine Torossian**  
Responsable  
communication & BD



**Gustavo Radas**  
Assistant  
communication

Nos formations sont **élaborées pour répondre aux besoins spécifiques et aux problématiques de droit social rencontrés par nos clients**. Par ailleurs, si vous souhaitez une adaptation complète du contenu de nos formations à la situation de votre entreprise, nous pouvons réaliser **des formations sur mesure**. Pour ce faire, merci de prendre attache avec notre Responsable pédagogique.

Nos avocats formateurs peuvent intervenir dans vos locaux **partout en France**. Toutes nos offres de formations sont également **proposées en distanciel ou en accès hybride**.

En tant que cabinet dédié au droit social, nous accompagnons nos clients sur l'ensemble des problématiques de la relation de travail, dans ses composantes individuelles et collectives :



**Pratique sociale  
du restructuring**



**Gestion de la  
relation individuelle**



**Relations  
collectives**



**Santé et sécurité  
au travail**



**Contentieux social  
et discrimination**



**Opérations  
corporate**



**RGPD et gestion  
des données  
personnelles RH**



**RSE et diversité**



**Compliance  
sociale**



**Mobilité  
internationale**



**Rémunération  
Statuts des dirigeants**



**Sécurité sociale,  
contrôle URSSAF**



**Retraite et  
prévoyance**



**Actionnariat,  
épargne salariale**



**Droit social du  
secteur public**



**Droit pénal  
social**



**Droit du sport**



**Formation**

Le Cabinet attache une importance toute particulière à la **formation des professionnels**, notamment au sein des entités qu'il conseille. Organisme formateur depuis 2019, **le cabinet Ogletree Deakins a été certifié Qualiopi en janvier 2024.**

- Nos thématiques de formations s'appuient sur **l'expérience reconnue de nos avocats, qui conseillent et accompagnent au quotidien les employeurs**. Nos formations sont élaborées de manière à **répondre aux besoins de nos clients** et leur permettre de **connaître les bonnes pratiques** à mettre en œuvre face aux problématiques qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.
- Chaque formation est interactive et **peut être adaptée sur mesure** en tenant compte des spécificités de l'entreprise. Elles permettent d'échanger entre professionnels (avocats et employeurs) sur les retours d'expérience et ainsi proposer des solutions opérationnelles sur le « terrain » adaptées à la situation de l'entreprise.
- Toutes les formations Ogletree Deakins sont destinées à un public professionnel confronté aux questions de droit social : DRH / RRH, dirigeants, managers, juristes, spécialistes de la paie, Compensation & Benefits.
- Les pré-requis et objectifs des formations sont précisés sur chaque programme de formation.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **Actions de formation**

A qui sont destinées nos formations ?



**Dirigeants**



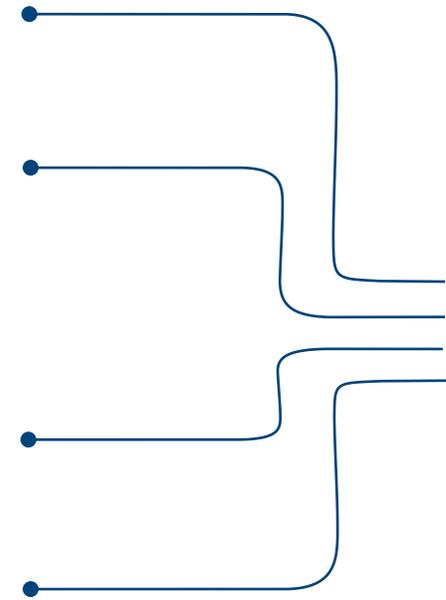
**DRH/RRH,  
Directeurs/Responsable des  
relations sociales**



**Juristes, Managers**



**Spécialistes de la paie,  
Compensation & Benefits**



## Comment se déroule une formation ?

- Toutes les formations proposées dans notre catalogue peuvent être réalisées inter-entreprise mais également **intra-entreprise**.
- **Elles peuvent être adaptées à la situation spécifique de votre entreprise et son contexte en droit social** afin de vous proposer un contenu sur-mesure.
- Toutes nos formations peuvent être dispensées indifféremment **en français ou en anglais**.
- **Un support de formation** complet est systématiquement remis aux candidats en séance
- Un questionnaire est soumis aux participants en début et fin de formation afin de **permettre l'évaluation des compétences**.

## Qui sont nos formateurs ?

- **Les formations sont animées par les avocats du cabinet Ogletree Deakins.**
- Le cabinet Ogletree Deakins est **très attaché à la formation continue des avocats, et donc des formateurs** :
  - chaque semaine, une réunion est organisée lors de laquelle les avocats évoquent notamment les problématiques « terrain » rencontrées et débriefent sur les questionnements juridiques émergeant des dossiers et les dernières décisions de justice,
  - chaque mois, les avocats assistent à une séance d'actualité de deux heures dispensée par une équipe de Professeurs des Universités Paris I et Paris II, qui couvre l'actualité législative en droit social et les actualités jurisprudentielles.

## Où se déroulent nos formations ?

- Les formations peuvent être réalisées en distanciel (via Teams) ou en présenciel, en intra ou en inter-entreprise.
- Elles peuvent donc être dispensées sur site – au sein de votre entreprise - ou au sein de notre bureau parisien, sis 58 rue La Boétie 75008 Paris, dans une salle spécifiquement mise à la disposition du cabinet Ogletree Deakins.
- Pour les modalités précises d'accès aux formations, merci de nous consulter.

## Combien de participants peuvent suivre la formation ?

- Pour les formations inter-entreprises, un minimum de 10 participants est demandé.
- Pour les formations en distanciel, le nombre de participants est illimité.

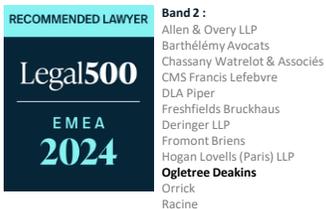
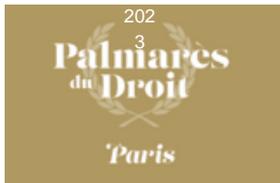
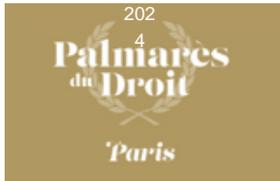
## Ogletree Deakins : un acteur reconnu du droit social en France

Après 7 ans d'existence, Ogletree Deakins est aujourd'hui un acteur reconnu de la place et l'expertise de ses avocats en droit social n'est plus à démontrer.

Le cabinet a effet obtenu la reconnaissance des plus prestigieux classements et prix tant français qu'internationaux dans le domaine d'expertise du droit social.

Notre cabinet a remporté :

- le **Trophée d'Or 2023** de la "Meilleure équipe spécialisée en réorganisations sociales", décernée lors de la cérémonie de remise des prix de la 23ème édition du **Sommet du Droit** qui s'est déroulée le 25 janvier 2023, succédant ainsi aux cabinets Flichy et Barthélémy.
- la **3ème place du prix du Palmarès du Droit 2024**, après les cabinets Barthélémy et Factorhy, dans la catégorie "Relations individuelles du travail + 10", lors de la cérémonie qui s'est déroulée le 26 mars 2024.
- la **3ème place du prix du Palmarès du Droit 2023**, après les cabinets Barthélémy et Capstan, dans la catégorie "Relations collectives du travail + 10", lors de la cérémonie qui s'est déroulée le 29 mars 2023.
- la reconnaissance pour la 4e année consécutive par le prestigieux classement Chambers de la qualité de la pratique en droit social du cabinet Ogletree Deakins, qui progresse cette année et se classe en "Band 4" : "Ogletree Deakins poursuit sa croissance et devient un acteur majeur dans la pratique du droit social pour les entreprises et les grands groupes français."
- la reconnaissance de l'excellence du cabinet Ogletree Deakins en droit social, qui se classe en "Band 2" du classement Legal 500 EMEA 2024, parmi les plus prestigieux cabinets français.



## Tarifs :

- Tous nos tarifs sont mentionnés hors taxes et sont soumis à une TVA de 20%,
- La facturation est établie à réception de la convention de formation et des conditions générales de vente (CGV) signées.
- Vous pouvez accéder directement aux documents suivants en cliquant sur ces liens hypertextes :
  - [Notre règlement intérieur](#)
  - [Nos conditions générales de vente \(CGV\)](#)
  - [Certificat Qualiopi délivré au cabinet Ogletree Deakins](#)

## Demandes spécifiques et accessibilité :

- Pour l'ensemble des questions relatives à l'accessibilité et à l'adaptation de nos contenus de formations aux personnes en situation de handicap, merci de prendre attache avec notre service Formation préalablement à la séance afin de nous permettre de mettre en œuvre les conditions d'accueil et d'organisation adéquates (Réfèrent Handicap : M. Augustin Alphonseraj / Réfèrent pédagogique : Daniella Dellome – leurs coordonnées
- Vous pouvez accéder directement aux informations relatives au Réfèrent handicap en cliquant sur ce lien hypertexte :
  - [Informations relatives au Réfèrent handicap](#)

## Quelques statistiques :



Nombre de formations et interventions dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins :

- **55 formations** en 2023
- **34 formations** en 2022



Nombre de participants aux interventions et formations dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins :

- **1022 participants** en 2023
- **318 participants** en 2022



Note moyenne de satisfaction des participants aux formations dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins



## Bonnes pratiques RH

- Module 1 : Les relations individuelles du travail
- Module 2 : Les relations collectives du travail
- Module 3 : La non-discrimination à l'embauche
- Module 4 : La mise en place de l'index égalité femmes/hommes
- Module 5 : Le système de retraite en France
- Module 6 : Réforme des retraites et impacts sur la gestion des fins de carrières en entreprise



## Santé au travail

- Module 1 : Santé, sécurité, responsabilité de l'employeur, panorama des dernières décisions de justice
- Module 2 : Gérer l'inaptitude du salarié
- Module 3 : Les risques psychosociaux et la santé au travail : enjeux et responsabilités



## Gestion des enquêtes internes

- Module 1 : Préparer une enquête interne en entreprise
- Module 2 : Conduire une enquête interne en entreprise
- Module 3 : Lanceur d'alerte
- Module 4 : Prévention et gestion des situations de harcèlement



## Mise en place et gestion des institutions représentatives du personnel

- Module 1 : Le Comité Social et Economique
- Module 2 : Comité de groupe et Négociation de groupe
- Module 3 : Les consultations des CSE dans les opérations corporate



## Les thématiques de négociation collective

- Module 1 : Le télétravail
- Module 2 : La participation en entreprise



## Régime social et fiscal des rémunérations et indemnités & mobilité internationale

- Module 1 : Les indemnités de rupture et la rémunération des dirigeants
- Module 2 : Mobilité internationale Outbound - Principes pratiques
- Module 3 : Le télétravail international



## Restructurations d'entreprises

- Module 1 : La rupture du contrat depuis les réformes Macron
- Module 2 : Licenciement collectif pour motif économique
- Module 3 : La Rupture Conventionnelle Collective
- Module 4 : Adapter son organisation dans un contexte économique dégradé



## Gestion du personnel et protection des données personnelles RH

- Module 1 : La RGPD et ses incidences pratiques sur la gestion des RH
- Module 2 : Protéger les données personnelles des salariés



## Contentieux & droit pénal du travail

- Module 1 : Contentieux du licenciement
- Module 2 : La responsabilité pénale de l'entreprise et de ses dirigeants en matière sociale
- Module 3 : Arrêts de l'Assemblée plénière du 22 décembre 2023 : quelles conséquences sur le droit à la preuve ?

## Exemples de formations en anglais

- General introduction to procedure before french labor tribunals ("Conseil de Prud'hommes")
- Reduction in workforce in France
- General introduction on restructuring in France

# Les bonnes pratiques RH



# Module 1 : Les relations individuelles du travail

## Objectifs pédagogiques

- Savoir reconnaître la sanction à mettre en place dans le cadre d'un dossier disciplinaire et maîtriser les étapes de la procédure disciplinaire,
- Identifier l'insuffisance professionnelle et maîtriser les étapes du licenciement pour insuffisance professionnelle,
- Comprendre les dispositifs de rupture conventionnelle et de transaction et en maîtriser la procédure
- Savoir gérer l'inaptitude et maîtriser les étapes du licenciement pour inaptitude
- Savoir reconnaître les éléments relevant de la modification du contrat de travail et maîtriser le formalisme de la modification de contrat de travail et les risques en cas d'irrégularité
- Identifier les salariés protégés et l'étendue de leur protection et maîtriser les étapes du licenciement d'un salarié protégé.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Dossier disciplinaire et procédure disciplinaire

- La sanction disciplinaire & la procédure disciplinaire

#### II. Insuffisance professionnelle

- L'insuffisance & le licenciement pour insuffisance

### Pause

#### III. Rupture conventionnelle et transaction

#### IV. L'inaptitude

- Le constat de l'inaptitude, le reclassement et le licenciement pour inaptitude

### Déjeuner

#### V. Modification du contrat de travail et changement des conditions de travail

#### VI. Salariés protégés

- Identifier les salariés protégés et leur protection
- Savoir gérer le licenciement des salariés élus

### Questions / Réponses

*Avec Livret dédié aux cas pratiques*



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 2 : Les relations collectives du travail

### Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes instances représentatives du personnel,
- Maîtriser le formalisme de l'ordre du jour et de la convention pour chaque instance,
- Comprendre les modalités de consultation de la CSSCT
- Connaître les modalités d'information et de consultation des instances
- Connaître les bonnes pratiques lors de la tenue des réunions des instances
- Comprendre comment s'organise le vote et qui est habilité à voter

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Ordre du jour et convocation

- L'ordre du jour
- Intervention de la CSSCT
- Les réclamations individuelles,
- La convocation

#### II. Tenue des réunions

- Les participants,
- L'enregistrement,
- Le rôle de « police »,
- L'organisation des échanges,
- La BDESE,
- La désignation de l'expert,

#### III. Le vote

- Le vote des décisions et résolutions du CSE.

#### Questions / Réponses

Chaque partie du programme est illustrée de cas pratiques.



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public** : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis** : public professionnel

**Niveau d'expertise** : Expert

**Modalités d'accès à la formation** : merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 3 : La non-discrimination à l'embauche

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux de la discrimination à l'embauche
- Maîtriser le cadre juridique de la discrimination
- Connaître les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors d'un processus de recrutement
- Construire un processus de recrutement de manière objective
- Savoir respecter les dispositions du RGPD sur la conservation des données

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

Introduction : les enjeux de la discrimination à l'embauche

#### I. Le cadre juridique de la discrimination

- Les 26 critères de discrimination
- Les recours et charges de la preuve
- Les acteurs et leurs pouvoirs en cas de recours
- Les sanctions encourues
- Panorama jurisprudentiel en matière de discrimination à l'embauche

#### Pause

#### II. Respecter la réglementation sur la non-discrimination à chaque étape du processus de recrutement

- Lors de la rédaction de l'annonce
- Lors de la présélection des candidats/CV
- Lors de l'entretien
- Lors des évaluations
- Dans les outils de suivi candidats

#### III. Savoir justifier son choix de manière objective

- Rédiger un compte-rendu soigné non sujet à interprétation
- Justifier son refus sur des éléments objectifs

#### IV. Respecter le RGPD sur la conservation des données

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 4 : La mise en place de l'index égalité femmes/hommes

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les composantes de l'Index Égalité femmes/hommes, y compris les indicateurs clés, les modalités de calcul et les obligations légales associées.
- Savoir collecter, analyser et interpréter les données permettant le calcul de l'Index Égalité au sein de l'entreprise, en mettant l'accent sur la correction des éventuels déséquilibres.
- Savoir mettre en place des actions correctives visant à améliorer la parité au sein de l'organisation.

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

- I. Quel contexte ?
- II. Quel champ d'application
- III. Comment calculer les effectifs pour déterminer l'obligation de publier l'index ?

#### Pause

- IV. Quelle période prendre en compte pour le calcul de l'index ?
- V. Quels sont les effectifs retenus dans les indicateurs ?
- VI. Quelle rémunération prendre en compte ?
- VII. Comment calculer chaque indicateur ?

#### Déjeuner

- VIII. Comment calculer l'index ?
- IX. Quels sont les outils mis en place pour faciliter le calcul ?
- X. Que faire à la suite du calcul de l'index ?
- XI. Comment se mettre en conformité ?
- XII. Quelles sanctions ?

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Module 5 : Le système de retraites en France

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser l'organisation et les modalités du régime de retraite de base et du régime de retraite complémentaire en France
- Connaître les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour bien préparer la retraite des salariés
- Obtenir un panorama des dispositifs d'épargne salariale / épargne retraite / assurance vie

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

I. Organisation de la retraite en France

II. Le régime de retraite de base (salariés, indépendants)

### Pause

III. Le régime de retraite complémentaire AGIRC ARRCO

IV. Conseils pratiques pour bien préparer sa retraite

V. Un revenu complémentaire à la retraite ?

Panorama des dispositifs d'épargne salariale / épargne retraite / assurance vie

Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Module 6 : Réforme des retraites et impacts sur la gestion des fins de carrière en entreprise

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les dispositions de la réforme des retraites et ses conséquences sur l'âge légal de départ, la durée d'assurance et la rupture du contrat de travail des seniors
- Être en capacité de gérer les fins de carrières des salariés : l'accompagnement, l'aménagement des conditions et du temps de travail
- Connaître les modalités du départ volontaire en retraite et la mise en place de nouvelles perspectives professionnelles aux seniors

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Analyse de la loi et conséquences attendues

- Age légal et durée d'assurance
- La rupture du contrat de travail des seniors
- Conséquences immédiates de la réforme

#### Pause

#### II. Gestion des fins de carrière : analyse des perspectives au vu de la réforme des retraites

- Accompagner les salariés à la préparation de la retraite
- Faciliter l'aménagement des conditions de travail et du temps de travail
- Le départ volontaire en retraite
- Offrir de nouvelles perspectives professionnelles aux seniors

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# La santé au travail



## Module 1 :

# Santé, sécurité, responsabilité de l'employeur : panorama des dernières décisions de justice

### Objectifs pédagogiques

- Obtenir un panorama des dernières décisions justice en matière de santé, sécurité au travail (harcèlement moral et sexuel, arrêts de travail pour maladie & congés payés, réparation des AT/MP au regard de l'ANI du 15 mai 2023, télétravail & accident du travail, préjudice d'anxiété, contrôle de l'inspection du travail, RPS & obligation de sécurité de résultat)

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

- I. Harcèlement moral : le salarié n'a plus besoin de qualifier les faits dénoncés
- II. Harcèlement moral : le salarié dont le licenciement a été annulé peut cumuler les dommages-intérêts
- III. Le respect de l'obligation de sécurité en cas de harcèlement sexuel : nouvel exemple
- IV. Tout arrêt de travail pour maladie ou accident ouvre droit à congés payés
- V. Vers une amélioration de la réparation des AT/MP (ANI 15 mai 2023)

#### Pause

- VI. Télétravail : quand l'accident survenu à un télétravailleur n'est pas reconnu comme un accident du travail
- VII. Préjudice d'anxiété : l'indemnisation des salariés éligibles à l'ACAATA est de droit
- VIII. Les nouveautés en matière de contrôle de l'inspection du travail
- IX. RPS et obligation de sécurité de résultat : les derniers arrêts

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 2 : Gérer l'inaptitude du salarié

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre légal régissant l'inaptitude du salarié, en mettant l'accent sur les critères d'inaptitude, les obligations légales de l'employeur en matière de reclassement, les procédures de constat d'inaptitude, et les droits du salarié.
- Gérer efficacement les situations d'inaptitude, y compris la communication avec le salarié, la mise en place des examens médicaux, la recherche de solutions de reclassement, et la prise de décisions conformes à la réglementation en vigueur.

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

1. Propos liminaires sur la distinction entre l'inaptitude professionnelle et non-professionnelle
2. Le constat de l'inaptitude : Médecin du travail ? Médecin traitant ? Médecin-conseil ?
3. Le principe de maintien de l'emploi : la recherche de reclassement
4. La procédure de contestation de l'avis d'inaptitude
5. La rupture du contrat de travail du salarié inapte
6. Inaptitude et AT/MP : quelle conciliation ?
7. L'inaptitude en pratique

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Module 3 : Les risques psychosociaux et la santé au travail : enjeux et responsabilités

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la définition des risques psychosociaux (RPS) et son cadre juridique
- Identifier, traiter et réparer les risques psychosociaux en entreprise
- S'inspirer de projets impactant les conditions de travail et l'emploi
- Appréhender les évolutions législatives et conventionnelles attendues en matière de RPS

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Présentation des notions

- Définition des RPS
  - Cadre juridique
  - Quelques chiffres
- #### II. Les RPS dans la vie habituelle d'une entreprise
- La prévention des RPS
  - Le traitement des RPS
  - La réparation des RPS

### Pause

#### III. Les RPS dans les projets spécifiques menés par les entreprises

- Les projets impactant les conditions de travail
- Les projets impactant l'emploi

#### IV. Les évolutions attendues en matière de RPS

- Evolutions législatives
- Evolutions conventionnelles

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# La gestion des enquêtes internes



# Module 1 : Préparer une enquête interne en entreprise

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre la définition d'une enquête interne et ses enjeux
- Etre en capacité de mettre en adéquation les politiques de l'entreprise au regard des différents textes encadrant les enquêtes internes
- Comprendre la nécessité de formation des enquêteurs, les principes de l'enquête et le rôle du CSE

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### Introduction - définitions & enjeux

#### I. La mise en adéquation des politiques de l'entreprise

- Le cadre juridique: le Code du travail
- Le cadre juridique: dispositifs communs
- Le cadre juridique: la jurisprudence
- Le cadre culturel: le rôle de l'éthique
- RGPD: la place des données personnelles
- La communication interne

#### Pause

#### II. La nécessaire formation des enquêteurs

- Le choix des enquêteurs
- Les grands principes de l'enquête
- Anticiper le rôle du CSE

#### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 2 : Conduire une enquête interne en entreprise

### Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes étapes de la conduite d'une enquête interne
- Connaître le cadre légal encadrant les enquêtes internes et leurs conditions de mise en œuvre
- Etre en capacité de mettre en œuvre les bonnes pratiques lors des différentes étapes d'une enquête interne : lancement, préparation, exécution, finalisation, sanction

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

Introduction - Conduire une enquête interne : les différentes étapes

Etape 1 : Le lancement de l'alerte au sein de l'entreprise

Etape 2 : La préparation de l'enquête

#### Pause

Etape 3 : L'exécution de l'enquête (auditions et investigations)

Etape 4 : La finalisation de l'enquête

Etape 5 : Les sanctions suivant l'enquête

Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public** : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis** : public professionnel

**Niveau d'expertise** : Expert

**Modalités d'accès à la formation** : merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 3 : Lanceur d'alerte

### Objectifs pédagogiques

- Développer une compréhension approfondie du rôle des lanceurs d'alertes, y compris la connaissance de son statut protecteur.
- Acquérir des compétences pratiques liées à la détection, la documentation, et la communication responsable des informations sensibles, en mettant l'accent sur l'évaluation des risques et la protection de l'identité des lanceurs d'alertes.
- Savoir réagir efficacement à une alerte

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

- I. Qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte ?
- II. Qu'est-ce qu'une alerte ?
- III. Comment formuler une alerte ?
- IV. Comment réagir lorsqu'on est destinataire d'un signalement ?
- V. Comment réagir lorsqu'on est visé par une alerte ?
- VI. Comment est protégé le lanceur d'alerte ?
- VII. Propos conclusifs

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Module 4 : Prévention et gestion des situations de harcèlement

## Objectifs pédagogiques

- Prévenir le harcèlement : identifier les situations à risque, mettre en place des mesures préventives
- Gérer les situations de harcèlement : réagir, accompagner, faire cesser et sanctionner
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles relatives aux lanceurs d'alertes

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Identification des situations
- II. L'importance générale de la notion de respect au travail
- III. Déterminer la nature de la souffrance relationnelle
- IV. La prévention des situations de harcèlement
- V. L'accompagnement en cas de situation de harcèlement
- VI. La protection des victimes de harcèlement
- VII. Les sanctions contre les harceleurs

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# La mise en place et gestion des institutions représentatives du personnel



# Module 1 : Le Comité Social et Economique (CSE)

## Objectifs pédagogiques

- Compréhension du rôle et des responsabilités du CSE : acquérir une compréhension approfondie du rôle, des missions et des responsabilités du Comité Social et Économique dans l'entreprise, en mettant en évidence ses fonctions consultatives, informatives, et ses prérogatives en matière sociale et économique.
- Développer les compétences nécessaires pour comprendre les modalités de fonctionnement du CSE, y compris la fréquence des réunions, les règles de consultation, les droits d'alerte, et les mécanismes de prise de décision au sein du comité.
- Apprendre à promouvoir une communication constructive au sein du CSE, ainsi qu'entre le CSE, la direction et les salariés. Développer des compétences pour favoriser la collaboration et la résolution de problèmes au sein de l'instance.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

I. Création du CSE

II. Mise en place

### Pause

III. Composition

IV. Fonctionnement

### Déjeuner

V. Attributions

VI. Négociation collective

Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree  
Deakins

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 2 : Comité de groupe / Négociation de groupe

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre légal entourant le comité de groupe, en mettant en lumière ses missions, ses prérogatives, et son rôle dans la coordination des informations et des consultations au niveau du groupe.
- Gérer de manière efficace les processus d'information et de consultation au sein du comité de groupe, en mettant l'accent sur la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations pertinentes, ainsi que sur la conduite de négociations stratégiques pour les salariés du groupe.

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

##### I. Comité de groupe

- Configuration de groupe
- Mise en place du comité de groupe
- Composition du comité de groupe
- Organisation du comité de groupe

##### Pause

##### II. Négociation de groupe

- Parties à la négociation
- Représentativité au niveau du groupe
- Modalités de la négociation de groupe
- Notification, dépôt, durée et suivi de l'accord

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Module 3 : Les consultations des CSE dans les opérations corporate

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre juridique des consultations du CSE dans les opérations corporate
- Identifier les consultations du CSE dans les opérations corporate, à l'exclusion des opérations de réorganisation impliquant les licenciements économiques
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Le cadre juridique des consultations du CSE dans les opérations corporate

- L'article L. 2312-8 du Code du travail
- Rappel des règles générales pour la mise en œuvre des consultations

#### Pause

#### II. Procédures d'information-consultation des CSE

- Opérations de modification juridique de l'entreprise
- Opérations de concentration
- Offre publique d'achat (OPA)
- Articulation des consultations à différents niveaux

#### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Les thématiques de négociation collective



## Objectifs pédagogiques

- Connaître les dispositions légales entourant le télétravail, en mettant l'accent sur les droits et les devoirs des employeurs et des employés conformément au droit du travail.
- Développer les compétences nécessaires pour appliquer les règles juridiques liées au télétravail dans des scénarios concrets, en tenant compte des contrats de travail, de la protection sociale et des implications en matière de santé et sécurité au travail.
- Apprendre à gérer les aspects relationnels du télétravail en conformité avec le droit du travail, en abordant les questions de contrôle de la performance, de la vie privée, et en favorisant un dialogue ouvert pour prévenir les conflits potentiels.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Rappels sur les modalités de mise en place du télétravail
- II. Les conséquences du télétravail sur la relation de travail
- III. L'obligation de santé et de sécurité de l'employeur

### Pause

- IV. Actualité jurisprudentielle

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 2 : La participation en entreprise

### Objectifs pédagogiques

*La participation en entreprise est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et a des impacts financiers importants.*

- Maîtriser la législation en vigueur régissant l'accord de participation en entreprise
- Développer des compétences juridiques spécifiques liées à la négociation et à la rédaction d'accords de participation
- Maîtriser les questions relatives aux calculs de la réserve, à la mise à la disposition de la participation pour les salariés, et aux traitements sociaux et fiscaux de la participation

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

- I. Les principes de la participation
- II. Conclusion et contenu de l'accord de participation
- III. Détermination de la réserve de participation
- IV. Mise à disposition de la participation pour les salariés
- V. Traitement social et fiscal de la participation

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Le régime social et fiscal des rémunérations et indemnités et la mobilité internationale



# Module 1 : Les indemnités de rupture et la rémunération des dirigeants

## Objectifs pédagogiques

*La jurisprudence sur le régime des indemnités de rupture est abondante.*

- Comprendre les mécanismes juridiques et fiscaux régissant les indemnités de rupture, en mettant l'accent sur les différents types d'indemnités, les obligations légales, et les implications fiscales pour les employeurs et les dirigeants.
- Structuration de la rémunération des dirigeants : savoir comment structurer la rémunération des dirigeants en couvrant les divers éléments tels que les salaires, les bonus, les avantages en nature, et les plans de rémunération incitative et mettre en place les meilleures pratiques pour aligner la rémunération sur les objectifs stratégiques de l'entreprise tout en respectant les contraintes légales.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Régime applicable aux indemnités de rupture
- II. Rémunération des dirigeants

### Pause

- III. Précautions à prendre à l'arrivée des dirigeants
- IV. Cas de cumul de revenus transfrontaliers

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 2 : Mobilité internationale Outbound - Principes pratiques

### Objectifs pédagogiques

*Une entreprise qui rayonne en dehors de ses frontières doit être vigilante et anticiper les évolutions légales et réglementaires.*

- Comprendre les réglementations juridiques et administratives entourant la mobilité internationale des salariés en situation d'Outbound, incluant la gestion des visas, les obligations en matière de sécurité sociale, les contrats de travail internationaux, et les aspects liés à la fiscalité.

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

- I. Faire le bon choix de mobilité
- II. Préparer le départ du salarié
- III. Déterminer la rémunération et le coût d'un expatrié
- IV. Déterminer la couverture sociale
- V. Appréhender la réglementation sociale et fiscale applicable à la gestion des salariés à l'international

#### Pause

- VI. Gérer le retour du salarié
- VII. Risques contentieux liés à la mobilité

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 3 : Le télétravail international

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux du télétravail à l'international
- En maîtriser les impacts en droit du travail et en droit de la sécurité sociale
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

- I. Le télétravail à l'international, nouvelle forme d'organisation du travail
- II. Impact en droit du travail
- III. Impact en droit de la sécurité sociale et conséquences sur la couverture sociale complémentaire
- IV. Autres enjeux ( frais de transport, obligations en matière de santé et de sécurité, protection des données personnelles)

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public** : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis** : public professionnel

**Niveau d'expertise** : Expert

**Modalités d'accès à la formation** : merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Les restructurations d'entreprise



# Module 1 : La rupture du contrat depuis les réformes Macron

## Objectifs pédagogiques

- Appréhender la rupture du contrat de travail dans leurs approches contentieuses et amiables
- Comprendre les apports de la mise en place du barème Macron
- Maîtriser le régime social des indemnités de rupture

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Les évolutions du contentieux prud'homal
  - Les objectifs des réformes depuis 2013
  - Baisse essentiellement quantitative des saisines des CPH
  - Une baisse à venir du taux d'appel ?
  - Les apports du barème de conciliation

### Pause

- Les apports du barème sur les dommages et intérêts
- L'impact du RGPD sur la production de preuve
- La digitalisation des contentieux

### Déjeuner

### II. Actualité sur le régime social et fiscal des indemnités de rupture

- Le régime fiscal des indemnités de rupture
- Le régime social des indemnités de rupture
- Le traitement des indemnités de rupture

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public** : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis** : public professionnel

**Niveau d'expertise** : Expert

**Modalités d'accès à la formation** : merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 2 : Licenciement collectif pour motif économique

### Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances globales et précises sur le licenciement pour motif économique, préalable indispensable à la conduite d'une réorganisation.
- Acquérir les bases juridiques régissant le licenciement pour motif économique, en mettant l'accent sur les critères légaux, les obligations de l'employeur, les procédures à suivre, et les droits des salariés dans le contexte de la législation nationale en vigueur.
- Développer des compétences pratiques pour la mise en œuvre effective d'une procédure de licenciement économique, incluant la planification stratégique, la communication avec les salariés, la consultation des représentants du personnel, et la gestion des implications sociales et juridiques tout au long du processus

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

- I. Analyse du Contexte
- II. La procédure de licenciement

#### Pause

- III. Le dossier économique

#### Déjeuner

- IV. Le plan de sauvegarde de l'emploi

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 3 : La Rupture Conventionnelle Collective

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre les cadres légaux régissant la rupture conventionnelle collective, en mettant en avant les dispositions légales, les critères d'application, et les procédures à suivre. Examiner les obligations des parties prenantes, les consultations nécessaires, et les étapes clés du processus.
- Savoir gérer le processus de rupture conventionnelle collective, y compris la planification, la communication avec les représentants du personnel, la négociation des modalités, et la mise en œuvre.
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

- I. Etude de l'accord portant RCC
  - Elaboration de l'accord portant RCC
  - Contenu de l'accord portant RCC et procédure de contrôle de l'administration
  - Contentieux de l'accord portant RCC

#### Pause

- II. Etude des différents types d'accord portant RCC envisageables
  - Accord de restructuration « tiède »
  - Accord de restructuration « à froid »

#### Déjeuner

- Accord de restructuration mixte
- Accord de restructuration à plusieurs étapes

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Module 4 : Adapter son organisation dans un contexte économique dégradé

## Objectifs pédagogiques

- Faire le point sur les outils à disposition afin d'anticiper les changements organisationnels et en limiter les impacts sociaux.
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Envisager les solutions alternatives à la rupture « contrainte » des contrats de travail

- Préserver l'emploi en aménagement la relation de travail (GEPP, APC, accord d'aménagement du temps de travail)
- Rompre la relation de travail sur la base du volontariat sans départ contraint (RCC, schémas)

#### Pause

#### II. Préparer et mettre en œuvre la rupture

- Traiter la consultation sur les orientations stratégiques

#### Déjeuner

- Le licenciement pour motif économique (cause économique, PDV, reclassement, procédure, sanction ...)

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# La gestion du personnel et la protection des données personnelles RH



# Module 1 : Le RGPD et ses incidences pratiques sur la gestion des ressources humaines

*L'obligation de protection des données personnelles du salarié soulève de multiples problématiques en entreprise : garantir concrètement le droit d'accès, droit à l'effacement pour le salarié, assurer la conformité de l'entreprise dans toutes les situations de vie de l'activité (recrutement du salarié, fuite accidentelle de donnée, contentieux et saisie de données, enquête interne, fin du contrat de travail...).*

## Objectifs pédagogiques

- Compréhension du RGPD et de ses principaux aspects pertinents pour la gestion des ressources humaines.
- Intégration pratique : appliquer les principes du RGPD à la gestion quotidienne des données personnelles des salariés, en mettant l'accent sur la confidentialité, la transparence et le respect des droits individuels.
- Conformité et bonnes pratiques : promouvoir les meilleures pratiques en matière de protection des données.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Quelles sont les obligations des responsables de traitement ?
- II. Quels sont les droits des salariés?
- III. Précautions à prendre avant de mettre en œuvre un traitement de données salariées?
- IV. Comment transférer les données hors de l'union Européenne?

### Pause

- V. Principales applications pratiques en RH
- VI. Que faire en cas de violation de données?
- VII. Comment réagir face à un contrôle de la CNIL?
- VIII. Sanctions en cas de non respect

### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 2 : Protéger les données personnelles des salariés

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre le RGPD et ses principaux aspects pertinents dans le cadre de la protection des données personnelles des salariés
- Appréhender les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors d'un recrutement, de la demande d'accès d'un salarié ou d'une alerte
- Savoir comment réagir lors d'un vol de données
- Maîtriser les dispositions permettant de concilier le droit de la preuve et le respect des données personnelle

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

##### Introduction

- I. Spécificités quant à la mise en place des traitements de données personnelles RH
- II. Comment garantir un traitement conforme des données personnelles recueillies lors du recrutement?
- III. Comment réagir à une demande d'accès aux données personnelles exercée par un salarié ?
- IV. Le droit d'accès des salariés aux courriels

##### Pause

- V. Quels sont les droits du lanceur d'alerte à l'accès à des données personnelles?
- VI. Comment réagir face à un vol de données?
- VII. Comment concilier droit de la preuve et respect des données personnelles?

##### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

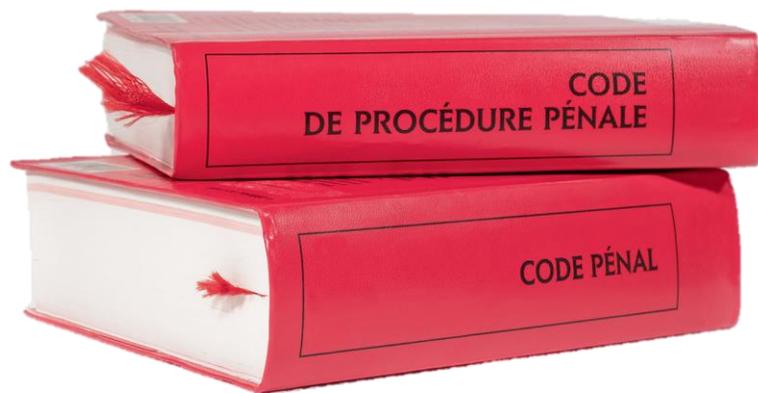
#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Les contentieux et le droit pénal du travail



# Module 1 : Contentieux du licenciement

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux du contentieux du licenciement
- Maîtriser les différentes étapes du contentieux et les premières actions à mener
- Maîtriser les différentes étapes de la négociation en vue d'une issue amiable
- Maîtriser les différents aspects du contentieux du licenciement devant le Conseil de Prud'hommes et devant le Tribunal administratif

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

Introduction: Statistiques sur le contentieux du licenciement

I. Premiers réflexes

II. La négociation d'une issue amiable

Pause

III. Le contentieux du licenciement devant le Conseil de prud'hommes

IV. Le contentieux du licenciement devant le Tribunal administratif

V. Cas pratiques

Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Module 2 : La responsabilité pénale de l'entreprise et de ses dirigeants en matière sociale

### Objectifs pédagogiques

Cette formation vous permet de maîtriser l'éventail des risques pénaux encourus par les dirigeants d'entreprise :

- Maîtriser les mécanismes d'engagement de la responsabilité pénale et les conséquences pour les dirigeants, cadres et responsables.
- Comprendre les enjeux de la délégation de pouvoir.
- Comprendre les mécanismes contentieux en cas d'engagement de la responsabilité
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

- I. Introduction
- II. Les principes de la personne morale
- III. Les dirigeants

#### Pause

- IV. Les formes de poursuite
- V. La procédure
- VI. Le procès

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public** : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis** : public professionnel

**Niveau d'expertise** : Expert

**Modalités d'accès à la formation** : merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Module 3 : Arrêt de l'Assemblée plénière du 22 décembre 2023 : quelles conséquences sur le droit à la preuve ?

## Objectifs pédagogiques

Cette formation vous permet de maîtriser les nouvelles dispositions résultant de l'arrêt de l'Assemblée plénière du 22 décembre 2023 et ses conséquences sur le droit à la preuve :

- Comprendre le revirement de jurisprudence en la matière et ses conséquences
- Être en capacité de mieux appréhender la valeur des éléments de preuves dans le cadre d'une procédure disciplinaire ou contentieuse.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

I. Revirement de jurisprudence : comment en est-on arrivé là ?

- Recevabilité des preuves déloyales : deux positions antagonistes
- Une évolution sous l'influence de la CEDH
- Arrêt du 22 décembre 2023 : revirement de jurisprudence sur la recevabilité de la preuve déloyale en matière civile

### Pause

II. Les conséquences pratiques

- Principe maintenu : la nécessité de disposer d'éléments de preuves licites et loyaux
- Quelle position adopter en tant qu'employeur à la suite de cet arrêt ?
- Un droit à la preuve sans limite à la disposition du salarié ?

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Exemples de formations en anglais



# General introduction to procedure before French Labor Tribunals

## Pedagogical objectives

- Legal proceedings in France are complex.
- This training offers you to apprehend this subject.

## Training program

### Présentation – Recueil des besoins

I. Presentation of French labor tribunal

II. French Labor Tribunal procedure

Break

III. Specificities of Labor tribunal litigation

Questions / Answers



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Reduction in workforce in France

## Pedagogical objectives

- French labor law provides tools to reduce the labor force.
- This training analyzes this subject. Key elements for foreign leaders and in-house lawyers.

## Training program

### Presentation – Needs assessment

#### I. Forced Termination

- Overview of the different processes
- Overview of the procedure
- Legal definition of the valid economic ground
- Manage the individual aspects of the procedure
- Manage the collective side of the procedure
- Implement the project

### Break

#### II. French Labor Tribunal procedure

- A new process - the Collective Mutual Termination
- Overview of the procedure
- An adaptable tool
- Costs
- Stats

### Questions / Answers



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# General introduction on restructuring in France

## Pedagogical objectives

- This training course analyzes restructuring in France.
- Particularly helpful for leaders and in-house lawyers wishing to get a sense of the legal framework of French employment law.

## Training program

### Presentation – Needs assessment

- I. The social plan procedure (legally called the “PSE” in French and composed of 2 documents called “Book 1” and “Book 2”)
  - How long does it take?
  - How much does it cost?
  - What are the risks?

### Break

- II. The collective mutual termination (legally called the “RCC” in French)
  - How long does it take?
  - How much does it cost?
  - What are the risks?

### Questions / Answers



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

**Ogletree  
Deakins**

Avocats dédiés au droit social

**Public** : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d’entreprise, Avocats, Conseils

**Pré-requis** : public professionnel

**Niveau d’expertise** : Expert

**Modalités d’accès à la formation** : merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d’acquisition des compétences par la pratique et l’expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Des formations adaptées à vos besoins

Ogletree Deakins est un cabinet d'avocats dédié au droit social qui accompagne les employeurs dans toutes les opérations quotidiennes ou exceptionnelles nécessitant une grande expertise.

Nos formations s'adressent à un public averti de professionnels du droit et des relations sociales en entreprise.

Ces sessions de formation permettent également d'échanger entre vous et avec nos avocats formateurs sur vos problématiques « terrain » concrètes.

Ce catalogue a vocation à vous présenter la palette de nos compétences et de nos savoir-faire.

Afin de répondre de manière concrète à vos besoins, nous avons construit des modules de formation autour des thématiques qui intéressent nos clients.

Nous pouvons également vous proposer des formations construites sur mesure et totalement adaptées à votre demande. Pour ce faire, nous vous remercions de prendre attache avec notre service Formation : nous vous adresserons alors un questionnaire afin de nous permettre de déterminer le contexte social de votre entreprise. Dès lors, une proposition de formation accompagnée d'un devis vous sera communiqué.

Aussi, nous vous invitons à prendre attache avec notre cabinet afin de construire ensemble l'offre de formation la plus adéquate à votre contexte social. A cette fin, un questionnaire vous sera adressé afin de spécifier les particularités de votre entreprise (convention, accords d'entreprise, usages, besoins particuliers).

## Nos prochaines sessions

Des sessions de formation inter-entreprises sur les différentes thématiques précitées sont organisées régulièrement dans nos locaux (au 58 bis rue La Boétie 75008 Paris), sous réserve de l'inscription d'un minimum de 10 participants. A défaut, la session sera reportée à une date ultérieure.

**Merci de nous contacter afin de connaître les dates des prochaines sessions.**

## Nos tarifs

### Formations Inter-entreprises

En présentiel dans notre bureau de Paris (capacité d'accueil limitée à 19 personnes), ou en distanciel via le logiciel Teams

Groupes de 10 participants au minimum

#### Tarifs par participant :

Demi-journée : 500 € HT  
(9h30-12h30)

Journée : 1.000 € HT  
(9h30-12h30 / 13h30-16h30)

### Formations Intra-entreprises

- Contenu de formation adapté à la situation de l'entreprise
- Cas pratiques sur mesure, adaptés au client

En présentiel :

- dans notre bureau de Paris (capacité d'accueil limitée à 19 personnes),
  - ou dans vos locaux
- ou en distanciel via le logiciel Teams

#### Tarifs :

Le programme et la durée des formations sur-mesure sont totalement adaptés à vos besoins. Prenez contact avec nous afin de co-construire votre formation.

- Vous avez des questions sur notre catalogue de formation ou des demandes spécifiques ?
- Vous souhaitez des conseils pour identifier vos besoins en formation ?
- Vous avez des suggestions, des remarques ou des axes d'améliorations à proposer ?
- Vous souhaitez formuler une réclamation?

Contactez-nous via notre formulaire en ligne en cliquant [ici](#)  
ou prenez directement attache avec notre coordinatrice Formation :



Ludivine Pirault  
Coordinatrice Formation  
[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)  
+33 1 86 26 27 26

Restons connectés : Ogletree France



Ogletree.fr

#### EUROPE

Paris / Lyon / Nantes / Bordeaux  
Londres / Berlin

#### AMERIQUES

Atlanta / Austin / Birmingham / Boston / Charleston / Charlotte / Chicago / Cleveland / Columbia / Columbus / Dallas / Denver / Detroit (Metro) / Greenville / Houston / Indianapolis / Kansas City / Las Vegas / Los Angeles / Memphis / Mexico City / Miami / Milwaukee / Minneapolis / Montréal / Morristown / Nashville / New Orleans / New York City / Oklahoma City / Orange County / Philadelphia / Phoenix / Pittsburgh / Portland (ME) / Portland (OR) / Raleigh / Richmond / Sacramento / Salt Lake City / San Antonio / San Diego / San Francisco / Seattle / St. Louis / St. Thomas / Stamford / Tampa / Toronto / Torrance / Tucson / Washington, D.C.

# Ogletree Deakins

Avocats dédiés au droit social